Comm'une envie de Vert

Bulletin d'information trimestriel de la FREDON Alsace

Année 2017 • n° 4

Ma commune sans pesticide en 2018

La distinction « Commune Nature »

La Région Grand Est, les Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine Normandie décernent périodiquement les distinctions « Commune Nature » ou « Espace Nature » afin d'honorer les collectivités et les grands gestionnaires d'espace qui, en zones non agricoles, ont entrepris une démarche de réduction ou de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts et des voiries contribuant ainsi à la préservation de la qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes d'eau souterraines.

A l'heure actuelle, en Alsace, **297 communes** ont déjà une distinction dont 151 en « 3 libellules », ainsi que **8 autres gestionnaires.**

L'extension au niveau Grand Est

Le 8 novembre dernier a eu lieu, en Lorraine, la première distinction « Commune Nature » qui a récompensé 65 communes et 2 lycées.

En 2018, ce dispositif sera étendu et harmonisé à toute la Région Grand Est.

Distinction « Commune Nature » le 8 novembre 2017 à Pont-à-Mousson (54)

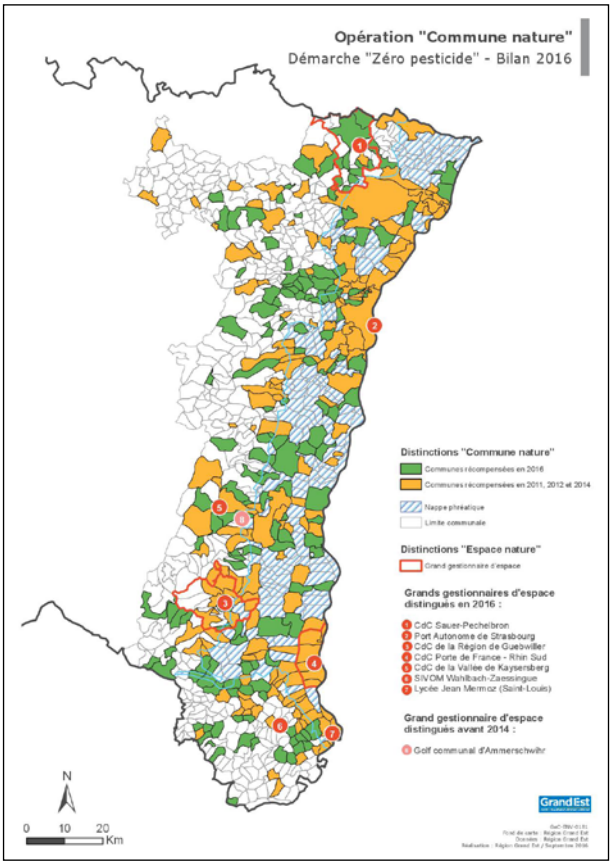

Carte des distinctions « Commune Nature » et « Espace Nature » en Alsace en 2016.

Témoignage de

Bertrand GROSS,

Agent Espaces Verts du lycée Mermoz de St Louis (68), distingué « Espace Nature »

« Après un BEP Paysagiste et un début de carrière dans le privé, j'ai décidé de m'investir dans les espaces verts du lycée Mermoz depuis 2009.

Entre le désherbage, la tonte, l'élagage, le paillage et le fleurissement, ma mission est conséquente et visible : les espaces verts sont la première image que l'on a lorsqu'on entre au lycée !

C'est justement pour que cette image soit la plus positive possible que le lycée est passé au "Zéro Pesticide" dès 2014.

Du matériel spécifique, une gestion différenciée des espaces ainsi qu'une bonne organisation sont les clefs de réussite du "Zéro Pesticide" ! Cette gestion présente beaucoup d'effets bénéfiques : la suppression du coût d'achat de produits phytopharmaceutiques, des insectes et oiseaux en nombre, une reconnaissance avec la distinction "Espace Nature 3 libellules" obtenue en 2016.

Je me sens bien au lycée car les projets y foisonnent, notamment avec les élèves : une section du lycée va prochainement travailler sur la construction d'une planteuse à tulipes ! Et surtout, le "Zéro Pesticide" me permet vraiment d'exercer mon métier comme je l'aime, en respectant la terre pour qu'elle donne ce qu'elle a de meilleur ! »

Les nouveaux critères de la distinction

Pour retrouver l'ensemble des informations concernant la distinction « Commune nature » rendez-vous sur le site de la Région Grand Est :
www.grandest.fr/demarche-zero-pesticide-concernes
et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr/zero_pesticide

Niveau 1, la structure :

- Respecte la loi Labbé modifiée par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte depuis le 1er janvier 2017 (utilisation des produits phytosanitaires de synthèse sur des lieux autres que la voirie, les espaces verts, les promenades et les voiries accessibles ou ouvertes au public),
- Respecte la règlementation en vigueur relative à l'utilisation de produits phytosanitaires,
- A formalisé la démarche par la signature de la charte d'entretien des espaces communaux et d'une délibération du conseil municipal,
- A sensibilisé les élus et formé les agents du service espace vert à l'utilisation des méthodes permettant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à la maîtrise des techniques alternatives aux traitements chimiques,
- A sensibilisé le grand public à la démarche.

Niveau 2, en complément du respect des exigences de niveau 1, la structure :

- N'utilise plus de produits phytosanitaires de synthèse depuis au moins un an,
- Utilise des produits de biocontrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique (produits homologués en JEVI et utilisables en France). Les produits utilisés pour le désherbage ne doivent pas être utilisés en dehors des zones perméables suivantes : sols perméables, allées de parcs, jardins publics, cimetières, trottoirs,
- A formalisé la démarche par un plan de gestion différenciée ou par un plan de désherbage ou tout autre document technique prouvant la non utilisation de produits phytosanitaires de synthèse.

Niveau 3, la structure :

- N'utilise pas de produits phytosanitaires y compris des produits de biocontrôle, à faibles risques sur l'ensemble de ses surfaces depuis au moins un an et pour les 3 années à venir,
- S'engage à ne plus utiliser de produits biocide sur les espaces publics extérieurs durant les trois années à venir, l'utilisation de produits utilisables en agriculture biologique ne sera plus possible dans un délai de 2 ans,
- A mis en place les principes d'une gestion différenciée pour l'entretien de ses espaces,
- A initié une démarche de préservation de la biodiversité (haies, vergers, prairies…) et de restauration de ressources en eau de la collectivité (rivières, berges, zones humides…),
- A sensibilisé les autres gestionnaires susceptibles d'entretenir les autres espaces verts.

A partir de janvier 2018, la FREDON Alsace vous propose, dans le cadre d'un appel d'offre ECOPHYTO, des demi-journées de sensibilisation à la surveillance des maladies et des ravageurs et aux produits de biocontrôle.

Si vous souhaitez organiser et/ou participer à l'une de ces demi-journées, vous pouvez contacter la FREDON Alsace au **03 88 82 18 07**

Imprex - 20180100

Dans la cadre de la Semaine des Alternatives aux Pesticides, la FREDON Alsace organise sa journée technique **le jeudi 22 mars 2018** autour du thème **« La démarche zéro pesticide, 10 ans après *Les avancées, les difficultés, les évolutions* »**

Le lieu, le programme de la journée ainsi que les modalités d'inscription vous seront communiqués prochainement.

La FREDON Alsace (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) est un syndicat professionnel agricole. *Historiquement créée sur le thème de la* ***gestion des maladies et ravageurs*** *en productions agricoles, elle a développé depuis plus de 10 ans son expertise dans le domaine phytosanitaire, au service des collectivités territoriales.*

FREDON ALSACE
12 rue Gallieni
67600 SELESTAT
Tél. 03 88 82 18 07 • Fax 03 88 82 18 65
Retrouvez nous sur notre site web :
www.fredon-alsace.fr

Document réalisé avec le soutien
de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est